



NATIONS UNIES

Division des droits des Palestiniens

Septembre 2013
Volume XXXVI, Bulletin n° 9

Bulletin sur les activités menées par le système des Nations Unies et les organisations intergouvernementales concernant la question de Palestine

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Le Secrétaire général publie un rapport sur le règlement pacifique de la question de Palestine	3
II. Le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens publie son rapport	10
III. La CNUCED publie un rapport sur l'évolution de l'économie du Territoire palestinien occupé	12
IV. Le Coordonnateur spécial des Nations Unies fait un exposé au Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne	14
V. Le représentant du Quatuor se félicite qu'Israël ait assoupli les restrictions imposées à la Cisjordanie et à Gaza	18
VI. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient célèbre le soixante-cinquième anniversaire de la mort du comte Bernadotte	19
VII. Le Coordonnateur des opérations humanitaires des Nations Unies exprime sa préoccupation au sujet des problèmes rencontrés dans l'acheminement de l'aide dans la vallée du Jourdain, en Cisjordanie	21
VIII. Le Coordonnateur spécial des Nations Unies condamne le meurtre d'un soldat israélien	22
IX. Le représentant du Quatuor publie une déclaration sur l'Initiative économique pour la Palestine	22
X. Observations du Secrétaire général devant le Comité spécial de liaison réuni à New York	23
XI. Résumé de la déclaration du Président du Comité spécial de liaison réuni à New York	25
XII. Les représentants du Quatuor rencontrent les négociateurs israéliens et palestiniens à New York	27

Le Bulletin peut être consulté sur le site Web du Système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine (UNISPAL), à l'adresse Internet suivante : <http://unispal.un.org>.

I. Le Secrétaire général publie un rapport sur le règlement pacifique de la question de Palestine

En application de la résolution 67/23 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a, le 4 septembre 2013, publié un rapport intitulé « Règlement pacifique de la question de Palestine », qui porte sur la période allant de septembre 2012 à août 2013. Les observations du Secrétaire général sur l'état actuel du conflit israélo-palestinien sont reproduites ci-dessous (A/68/363; S/2013/524) :

...

II. Observations

Au cours de la seconde moitié de la période considérée, les efforts déployés pour parvenir au règlement pacifique de la question de Palestine se sont intensifiés. Des négociations directes entre Israël et la Palestine, interrompues en septembre 2010, ont repris le 29 juillet 2013. Sur le terrain, la situation est restée difficile, en particulier pour la population qui vit en état de siège à Gaza, tandis qu'Israël demeure sous la menace de tirs de roquettes. En Cisjordanie, les tensions ont persisté, tandis que les activités de colonisation continuaient à s'accroître. La situation sur le terrain compromettait chaque jour davantage la viabilité de la solution des deux États. Dans le même temps, les Palestiniens ont poursuivi leur ambitieux programme d'édification de l'État. Ils ont aussi repris, brièvement, leurs efforts pour réunir la Cisjordanie et Gaza, sans grand succès pour ce qui est de la réconciliation.

Parallèlement à cette évolution du processus de paix, le 29 novembre 2012, l'Assemblée générale a accordé à la Palestine le statut d'État observateur non membre des Nations Unies en adoptant la résolution 67/19, avec une majorité de 138 voix. Le 8 mars 2013 (A/67/738), j'ai fait rapport sur les mesures prises à propos du changement de statut de la Palestine aux Nations Unies ainsi que sur les progrès accomplis ou l'absence de tels progrès à la date de mon rapport pour relancer le processus de paix au Moyen-Orient. La demande d'admission de la Palestine à l'ONU est encore à l'étude au Conseil de sécurité.

Les envoyés du Quatuor se sont réunis à deux reprises, le 12 décembre 2012 à Bruxelles, puis le 10 janvier 2013 à Amman. Ils se sont penchés sur les moyens d'aider les parties à éviter l'escalade tant diplomatique que sur le terrain à court terme, tout en relançant les négociations. Les envoyés du Quatuor ont continué à travailler avec les parties pour les encourager à intensifier les contacts directs et à s'abstenir de tout acte de provocation, tout en leur rappelant leurs obligations en vertu de la Feuille de route. J'ai continué également à m'entretenir avec les parties ainsi qu'avec des personnalités internationales et régionales influentes, tant à New York qu'en marge des conférences et rencontres internationales, afin de les encourager à poursuivre leurs efforts en faveur du processus de paix.

Du 20 au 22 mars 2013, M. Barack Obama, Président des États-Unis d'Amérique, s'est rendu dans la région avec son Secrétaire d'État, M. John Kerry. Le Président Obama a saisi cette occasion pour remettre à l'ordre du jour la solution des deux États. Lors de son discours prononcé le 21 mars à Jérusalem, le Président Obama a plaidé en faveur d'une Palestine indépendante et viable, tout en soulignant

que les Israéliens avaient le droit d'insister sur leur sécurité. Le Président a également réitéré les principes qu'il avait précédemment suggérés concernant le territoire et la sécurité et dont il estimait qu'ils pourraient servir de base à des pourparlers et a appelé les États arabes à normaliser leurs relations avec Israël. M. Kerry est resté dans la région pour rencontrer des dirigeants israéliens et, à l'occasion de cinq visites ultérieures dans la région, a continué à rencontrer des dirigeants tant palestiniens qu'israéliens en vue de la reprise d'un dialogue conduisant à la paix.

Le 11 avril 2013, j'ai rencontré le Président Obama à Washington. Nous sommes convenus que tout espoir n'était pas perdu, aussi bien pour les Israéliens que pour les Palestiniens, de reprendre les négociations. J'ai confirmé la volonté des Nations Unies d'appuyer, y compris dans le cadre du Quatuor, une initiative assortie d'un horizon politique défini pour parvenir à un règlement fondé sur deux États. J'ai également insisté sur la nécessité de parvenir rapidement à la paix.

Lors d'une visite particulièrement importante à Washington, le 29 avril, le Comité de suivi de l'Initiative de paix arabe de la Ligue des États arabes, une délégation de ministres et de dirigeants arabes incluant le Premier Ministre du Qatar de l'époque, Sheikh Hamad bin Jassim al Thani, et le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, Nabil Al-Araby, ont réaffirmé l'importance de l'Initiative de paix arabe proposée pour la première fois en 2002, tandis que le Comité déclarait qu'un accord de paix devrait reposer sur la solution des deux États fondée sur les frontières du 4 juin 1967, avec la possibilité d'échanges de territoire mineurs comparables et convenus mutuellement, permettant d'espérer que cette promesse de stabilité régionale joue un rôle important dans la poursuite des efforts de paix.

Lors de sa sixième visite au Moyen-Orient, M. Kerry a obtenu l'engagement des deux parties, annonçant le 19 juillet à Amman que celles-ci avaient établi les bases d'une reprise des négociations entre Israéliens et Palestiniens relatives au statut final du territoire. C'est dans ce contexte mobilisateur que je me suis félicité des efforts diplomatiques intenses menés ces derniers mois par M. Kerry. Les 29 et 30 juillet 2013, M. Kerry a accueilli la première réunion entre responsables palestiniens et israéliens tenue depuis septembre 2010. Le Quatuor et moi-même nous félicitons de cet engagement et l'appuyons.

Pendant cette période, les deux parties ont été confrontées à des choix extrêmement difficiles. Les deux dirigeants ont dû gagner le soutien de leur électorat pour la reprise des négociations. Le Premier Ministre Nétanyahou a obtenu l'approbation de son cabinet pour la libération de 104 prisonniers palestiniens détenus avant les accords d'Oslo dans le cadre d'un calendrier convenu de neuf mois de négociations. À la veille de la première série de négociations directes tenue à Jérusalem, le premier groupe de 26 prisonniers palestiniens a été libéré le 13 août. Toutefois, l'annonce par Israël de l'approbation de quelque 3 000 logements en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, m'a vivement peiné. Une seconde session de négociations s'est tenue le 20 août à Jéricho.

C'est à cette occasion que je me suis rendu dans la région – en Jordanie, en Palestine et en Israël – les 15 et 16 août pour appuyer personnellement les dirigeants des deux parties. J'ai été encouragé par le sérieux des efforts accomplis pour ramener les parties à la table de négociation après une longue impasse politique. J'ai été particulièrement réconforté par la décision audacieuse du Président Abbas et du Premier Ministre Nétanyahou d'entamer un dialogue direct. J'ai constaté que les

dirigeants tant israéliens que palestiniens étaient à nouveau favorables à la solution des deux États, ce qui est de toute évidence dans l'intérêt des deux peuples. Je suis convaincu que des négociations directes constituent la seule voie pour les Palestiniens qui aspirent à un État indépendant et viable et pour les Israéliens soucieux, à juste titre, de leur sécurité, solution qui leur permettra de jouer un rôle crucial dans le développement d'un Moyen-Orient stable et prospère. Pour avoir une chance d'aboutir, ces négociations doivent être sérieuses, fixer un horizon politique clair et donner des résultats positifs dans l'immédiat.

Les Palestiniens ont poursuivi leur programme d'édification de l'État, bien qu'il soit limité au territoire sous contrôle de l'Autorité palestinienne, ce qui exclut la zone C, Jérusalem-Est et Gaza. C'était une composante essentielle du processus politique. Bien qu'un consensus solide se soit dégagé à l'échelle internationale sur le fait que l'Autorité palestinienne était capable de diriger un État, le Comité de liaison spécial s'est inquiété essentiellement de la durabilité financière et de la viabilité économique d'un tel État compte tenu des difficultés financières de l'Autorité palestinienne pendant la période considérée. Une action concertée s'imposait de toute urgence pour stabiliser la position financière de l'Autorité palestinienne et relancer la croissance économique du secteur privé. Il a été jugé essentiel que l'Autorité palestinienne poursuive ses réformes structurelles, notamment sur le plan financier, et que le Gouvernement palestinien bénéficie d'une assistance prévisible et suffisante de la part des donateurs pour gérer le déficit prévu de 1,7 milliard de dollars.

Tenant compte des résolutions [1860 \(2009\)](#) et [1850 \(2008\)](#) du Conseil de sécurité, j'ai continué à soutenir les efforts propres à favoriser l'unité palestinienne dans le cadre des engagements de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), des positions du Quatuor et de l'Initiative de paix arabe. La réconciliation sur cette base et sur celle des pourparlers de paix israélo-palestiniens n'a rien d'impossible et un système politique palestinien uni est nécessaire pour assurer la viabilité de la solution des deux États. J'ai salué les efforts déployés à cet effet, notamment par l'Égypte.

Malgré une série de réunions tenues entre membres du Fatah et du Hamas au Caire pour faciliter la mise en œuvre des accords de réconciliation existants, peu de progrès ont été accomplis à ce jour autres que l'inscription des électeurs organisée avec succès du 11 au 20 février en Cisjordanie et à Gaza, ceci pour la première fois depuis 2007. Quatre cent cinquante mille nouveaux électeurs ont été inscrits par la Commission électorale palestinienne, dont 350 000 à Gaza. Le 2 avril, Khaled Meshal a été réélu Président du Bureau politique du Hamas.

La situation à Jérusalem-Est occupée reste tendue. Des heurts se sont produits les 7 et 8 mai à Jérusalem-Est, dans la vieille ville et aux alentours, à l'occasion de ce que les Israéliens appellent la « Journée de Jérusalem ». Des restrictions ont été imposées aux Palestiniens à l'occasion de visites à l'esplanade de Haram al-Charif/Mont du Temple par des activistes israéliens de droite. Parallèlement, le grand mufti de Jérusalem a été placé en garde à vue pour être interrogé sur de supposées incitations. Jérusalem est l'un des aspects du statut final qui exige une solution négociée. Je ne cesse d'insister pour que la ville devienne, par le biais de négociations, la capitale de deux États, Israël et Palestine, avec des dispositions acceptables pour tous concernant les Lieux saints. Il est tout aussi important que les

autorités politiques et religieuses des deux parties continuent à garantir le respect des droits culturels et religieux de tous.

L'expansion des colonies, qui sape la base territoriale d'un futur État palestinien et la crédibilité des Palestiniens modérés, est particulièrement préoccupante. Je ne cesse de répéter que toutes les activités d'implantation dans le Territoire palestinien occupé, Jérusalem-Est compris, sont illégales en droit international. Pendant la période considérée, le Gouvernement israélien a approuvé des offres pour la construction de 18 109 unités d'habitation en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et en a rétroactivement légalisé d'autres. En juillet, le Gouvernement israélien a annoncé son intention d'émettre des appels d'offres pour la construction de 854 unités de logement dans les colonies de Har Homa, Nokdim et Modilin Ilit. La construction dans ces zones sensibles est particulièrement préoccupante, car elle empêche le développement naturel des centres urbains palestiniens. Par ailleurs, les autorités israéliennes n'ont pas agi efficacement contre la construction de colonies illégales sur des terres privées palestiniennes. Dans un rapport publié le 17 juillet, le contrôleur financier de l'État d'Israël notait que les infractions à la législation concernant la planification et la construction des colonies n'étaient pratiquement jamais réprimées et que les procédures administratives de démolition étaient rarement appliquées.

La violence des colons a légèrement diminué par rapport à l'an dernier. Il est profondément troublant, toutefois, de constater que les attaques des colons contre les Palestiniens et leurs biens sont devenues systématiques et interviennent souvent, mais pas exclusivement, dans le cadre de l'action gouvernementale attendue contre la construction de colonies illégales. Lors de ces attaques, 159 Palestiniens, dont 35 enfants, ont été blessés au cours de la période considérée.

Les démolitions et les expulsions qui ont eu lieu dans la zone C au cours de la période considérée sont particulièrement préoccupantes et ont été condamnées par la communauté internationale. Les Palestiniens doivent avoir accès à un régime équitable de planification et de zonage afin de ne pas recourir à la construction de structures non autorisées conduisant à des démolitions injustifiées, qui ont souvent un impact sur les populations les plus vulnérables. Pendant la période considérée, les démolitions ont entraîné le déplacement de 907 personnes, dont 458 enfants, en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Dans l'ensemble, il reste encore beaucoup à faire pour faciliter l'accès et la circulation dans toute la Cisjordanie, y compris la zone C, la vallée du Jourdain et à Gaza.

La situation à Gaza demeure précaire. Suite à l'évolution de la situation politique dans leur pays, les autorités égyptiennes ont pris des mesures énergiques pour bloquer les tunnels reliant Gaza. Du fait de cette offensive contre les activités illégales, on estime que 80 % de ces tunnels ne sont plus opérationnels. Les Gazaouis connaissent de graves pénuries de carburant et de matériaux de construction de base, produits pour lesquels les tunnels étaient devenus le principal point d'entrée dans la région, à cause des restrictions drastiques pesant sur les importations via les points de passage officiels et du coût plus élevé du carburant provenant de la Cisjordanie et d'Israël. Alors que le seul point de passage israélien pour les marchandises, Kerem Shalom, est resté ouvert et voit passer un volume de plus en plus important de produits de consommation, je crains que la situation économique et humanitaire à Gaza, déjà difficile, ne se détériore encore plus s'il n'y a pas d'assouplissement concernant les possibilités d'accès à la région via des points

de passage officiels pour les produits de première nécessité, comme les matériaux de construction. J'invite tous les acteurs concernés à garder à l'esprit que la situation à Gaza est précaire et à profiter de l'amélioration du climat entre les parties pour procéder à la réouverture d'autres points de passage toujours fermés. Ces changements doivent se faire en tenant dûment compte des préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité. Pour ce qui est des points positifs, on peut se réjouir de ce qu'Israël ait quelque peu assoupli sa politique concernant l'entrée de matériaux de construction essentiels dans Gaza, en autorisant l'entrée d'une vingtaine de camions en moyenne par jour transportant des matériaux de construction destinés à des entreprises privées en décembre 2012, ce qui a permis au secteur privé de se procurer en toute légalité les matériaux nécessaires pour répondre aux besoins en matière d'infrastructures.

Les objectifs principaux de l'Organisation des Nations Unies demeurent l'application intégrale de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité ainsi que le relèvement et la croissance économique durable de Gaza. Des progrès importants ont été accomplis en ce sens, mais il reste encore beaucoup à faire. Des travaux de reconstruction de l'ONU à Gaza, d'un montant de 450 millions de dollars, ont été approuvés par le Gouvernement israélien, ce qui a eu un effet positif non seulement pour les bénéficiaires des services mais aussi pour l'emploi à court terme. Toutefois, les avantages économiques découlant des emplois ainsi créés prendront fin lorsque les travaux seront terminés. Un changement plus profond et plus fondamental est donc nécessaire pour permettre à l'économie de Gaza de fonctionner, à commencer par une autorisation des exportations vers Israël, ainsi que des transferts en direction et à partir de la Cisjordanie. Sans ces étapes essentielles, l'avenir de la bande de Gaza restera pour le moins précaire.

Les tensions entre Gaza et Israël se sont aggravées de manière alarmante durant la période considérée. On a de nouveau pu constater la fragilité du calme relatif qui règne, à plusieurs reprises au cours de la période, et notamment lors de la dangereuse escalade qui a eu lieu du 14 au 21 novembre 2012 pendant l'opération « Pilier de défense ». Les Forces de défense israéliennes ont affirmé publiquement qu'elles avaient mené des frappes contre plus de 1 500 cibles à Gaza. Les violences commises pendant ces huit jours de combats ont eu des conséquences désastreuses : 174 Palestiniens ont été tués, dont 6 pourraient avoir été victimes de projectiles tirés par des groupes armés palestiniens qui sont tombés dans la bande de Gaza. Sur les 174 victimes, 101 étaient des civils, parmi lesquels 36 enfants et 14 femmes. Les civils paient le plus lourd tribut en termes de souffrance, on retiendra notamment l'exemple particulièrement tragique de la famille Dalu dont 12 membres ont été tués par une frappe aérienne israélienne ciblant leur maison, le 18 novembre. Au total, 1 046 Palestiniens auraient été blessés. Six Israéliens, dont quatre civils et deux soldats, auraient été tués par un tir de roquettes palestinien et 239 Israéliens au total, des civils pour la plupart, ont été blessés.

En représailles à l'offensive contre Gaza, un attentat à la bombe a eu lieu à Tel-Aviv le 21 novembre 2012, faisant 29 blessés, dont 3 gravement. J'ai condamné cette attaque avec la plus grande fermeté. Le calme est revenu à Gaza, grâce à la médiation menée par l'Égypte le 21 novembre, et se maintient dans une large mesure, mais il reste précaire. Il demeure crucial de maintenir le calme à Gaza et dans le sud d'Israël pour que la situation sur le terrain et le climat politique général puissent s'améliorer.

Au cours de la période considérée, il y a eu au total 331 tirs de roquettes depuis Gaza, dont 43 de moyenne et longue portée, ainsi que 141 obus de mortier, sans compter les 1 506 roquettes et les 138 obus de mortier qui ont été tirés pendant l'escalade qui a eu lieu entre le 14 et le 21 novembre. Le système Dôme d'acier a permis d'intercepter de nombreuses roquettes visant des zones densément peuplées d'Israël. Les Forces de défense israéliennes ont mené 62 incursions dans Gaza et procédé à 58 frappes aériennes, causant la mort de 121 civils palestiniens. Plus de 1 253 civils palestiniens ont été blessés au cours de la période considérée. Abstraction faite des huit jours de conflit en novembre 2012, 207 civils palestiniens au total, dont 47 enfants, ont été blessés. Également au cours de cette période, 106 militants palestiniens ont été tués et 22 blessés, sans compter les chiffres enregistrés pour le mois de novembre 2012. Encore une fois, je condamne catégoriquement ces attaques aveugles à la roquette lancées contre Israël depuis Gaza et demande instamment leur arrêt complet. J'enjoins également à Israël de faire preuve de la plus grande retenue possible. Toutes les parties doivent respecter scrupuleusement leurs obligations en matière de protection des civils.

Israël retient actuellement plus de 130 Palestiniens en détention administrative; cette procédure ne devrait être utilisée que dans un nombre très limité de cas, pour une période aussi courte que possible et seulement à titre exceptionnel. Les personnes placées en détention administrative doivent être mises en examen et déférées devant un tribunal ou relâchées sans tarder.

Je reste préoccupé par le sort des prisonniers palestiniens détenus dans des geôles israéliennes, et notamment de ceux qui ont entamé une grève de la faim. Les obligations qu'impose le droit international des droits de l'homme doivent être intégralement respectées à l'égard de tous les Palestiniens détenus par Israël.

Les tensions et les incidents violents se sont poursuivis tout au long de la période considérée en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Invoquant des raisons de sécurité, les Forces de défense israéliennes ont effectué 3 662 perquisitions et arrestations en Cisjordanie, à la suite de quoi 202 Palestiniens, dont 51 enfants, ont été blessés et 4 341 autres arrêtés. Au total, durant la période considérée, 3 918 Palestiniens, dont 1 179 enfants ont été blessés par les forces israéliennes, et plus de 64 soldats des Forces de défense israéliennes ont été blessés par des Palestiniens.

Au cours de la période considérée, ce conflit qui se prolonge a continué de faire de nombreuses victimes : 338 Palestiniens au total ont été tués, dont 232 civils, et 5 193 autres ont été blessés sur l'ensemble du Territoire palestinien occupé; 8 Israéliens ont été tués et plus de 90 soldats des Forces de défense israéliennes ainsi que 282 civils israéliens ont été blessés. Tous ces chiffres indiquent une augmentation sensible par rapport à la période précédente.

Enfin, la situation est également préoccupante dans la péninsule du Sinaï, où on a enregistré un nombre croissant d'incidents. Pendant l'escalade de novembre 2012, au moins quatre roquettes tirées depuis le Sinaï ont visé le complexe hôtelier israélien Red Sea resort d'Eilat. Le 17 avril 2013, deux roquettes tirées depuis la péninsule du Sinaï ont explosé dans des zones non bâties d'Eilat, sans faire de victimes ni de dégâts. L'attaque, qui a été revendiquée par le groupe djihadiste salafiste Conseil de la Choura des moudjahidin – Environs de Jérusalem, était le premier tir de roquette visant Eilat depuis l'escalade de novembre 2012. Le 13 août 2013, le même groupe a tiré au moins deux autres roquettes en direction d'Eilat

depuis le Sinaï, dont l'une a été interceptée par le système Dôme d'acier, l'autre ayant atterri sur un terrain non bâti. Il a également mené une attaque transfrontière près de la région d'Har Harif à la frontière israélo-égyptienne, le 21 septembre 2012, tuant un soldat des Forces de défense israéliennes. Le 4 juillet 2013, deux explosions ont été entendues à Eilat; elles n'ont fait ni victimes ni dégâts et seraient dues à des tirs de roquettes depuis le Sinaï. Un groupe salafiste, Ansar Baït al Maqdis, a revendiqué ces tirs.

Je reconnais la légitimité des préoccupations d'Israël concernant sa sécurité et suis convaincu que, pour garantir la sécurité à long terme, la meilleure stratégie consiste à renforcer la coopération, à continuer de donner à l'Autorité palestinienne les moyens de pourvoir à la sécurité et d'obtenir des résultats dans ce domaine, à réduire encore les incursions des Forces de défense israéliennes dans les zones palestiniennes, à respecter pleinement les manifestations non violentes légitimes, à encourager Israël à lutter contre les violences commises par les colons et à inciter les Palestiniens à réprimer les incitations à la violence, et à faire en sorte que les négociations politiques et le développement économique progressent.

Je reste préoccupé par la situation des droits de l'homme et des libertés à Gaza, et notamment par les informations faisant état de détentions arbitraires dont seraient responsables les forces de sécurité palestiniennes et de mauvais traitements commis dans les centres de détention de Gaza. Je suis également vivement préoccupé par les cinq condamnations à mort prononcées par les tribunaux militaires à Gaza entre le 9 mai et le 14 juillet 2013, et par les deux exécutions qui ont eu lieu le 22 juin, sans l'accord du Président Abbas, qui est nécessaire au regard de la Loi fondamentale relative à l'autorité palestinienne d'autonomie intérimaire. Je demande aux autorités de facto en place à Gaza de s'abstenir de procéder à d'autres exécutions. J'engage instamment l'Autorité palestinienne à veiller à s'acquitter de ses responsabilités en respectant rigoureusement le droit international des droits de l'homme.

L'Autorité palestinienne a accompli ce qu'elle avait décidé de faire il y a trois ans : cet acquis doit être pris en compte, préservé et exploité. Cela étant, je crains que l'Autorité palestinienne n'ait du mal à maintenir cet acquis étant donné les difficultés financières de plus en plus graves auxquelles elle est confrontée.

J'ai vivement encouragé le Gouvernement israélien à faire tout le nécessaire pour faciliter la croissance économique, y compris en continuant à alléger les restrictions imposées à la circulation des biens et des personnes vers, depuis et au sein de la Cisjordanie. Israël a fait un geste en autorisant un nombre considérable de résidents palestiniens de Cisjordanie à se rendre à Jérusalem et en Israël pendant le ramadan et en assouplissant la réglementation aux points de contrôle et aux points de passage pendant le mois sacré.

Je tiens à exprimer mes sincères remerciements et ma profonde gratitude au Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Robert H. Serry, ainsi qu'au Commissaire général de l'UNRWA, Filippo Grandi. Je veux également rendre hommage à l'ensemble du personnel de l'ONU qui travaille au service de l'Organisation dans des conditions difficiles et parfois dangereuses.

Les progrès récents accomplis au cours de la deuxième moitié de la période considérée font que je garde bon espoir de voir aboutir la recherche d'une solution

négociée qui rapproche Israël et les Palestiniens d'une paix et d'une sécurité durables, où les Palestiniens disposeraient d'un État indépendant, selon leur souhait légitime, et où les Israéliens vivraient dans des frontières reconnues et sûres. Il importe à présent que les parties négocient sérieusement les questions de fond. J'engage les dirigeants israéliens et palestiniens à faire preuve de sens politique, de courage et de détermination pour parvenir à un accord de paix historique qui répondrait aux aspirations légitimes de leurs peuples. Je reste convaincu que des négociations directes et véritables sont le meilleur moyen de parvenir à une solution globale, juste et durable, y compris à la fin de l'occupation et du conflit et à un règlement équitable et convenu de la question douloureuse des réfugiés palestiniens.

Dans cette perspective, j'espère sincèrement que les parties poursuivront résolument leurs efforts pour maintenir un climat propice à l'avancée du processus de paix. J'exhorte en particulier Israël à cesser toute activité de peuplement en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, et à prendre des mesures concrètes afin d'assouplir encore les nombreuses restrictions en vigueur aussi bien en Cisjordanie qu'à Gaza. Par ailleurs, j'encourage vivement tous les Palestiniens à s'engager sur la voie de la non-violence et de l'unité, conformément aux engagements pris par l'OLP. Je les exhorte à poursuivre leurs efforts en vue d'améliorer le maintien de l'ordre et de lutter contre l'extrémisme et les incitations à la violence contre Israël, et de continuer à établir les institutions solides et démocratiques nécessaires à l'émergence d'un État palestinien viable et indépendant. Compte tenu de la situation très instable du moment, il est crucial que tout débordement de violence susceptible de compromettre le processus politique soit évité et que les parties se gardent de prendre sur le terrain des mesures qui pourraient être vues comme des provocations. Il faut également que la communauté internationale joue son rôle en élaborant un cadre d'action légitime et équilibré qui ouvre des perspectives politiques crédibles et en menant une action ambitieuse sur le terrain. La communauté internationale doit comprendre que son action en faveur de cet objectif sera de moins en moins crédible si elle ne prend pas les mesures voulues pour créer un climat propice à des négociations véritables.

En ma qualité de Secrétaire général, je veillerai à ce que l'Organisation continue d'œuvrer à la création d'un État palestinien d'un seul tenant, indépendant, démocratique et viable, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité, dans le cadre d'un règlement régional global, conformément aux résolutions [242 \(1967\)](#), [338 \(1973\)](#), [1397 \(2002\)](#), [1515 \(2003\)](#) et [1860 \(2009\)](#) du Conseil de sécurité, à la Feuille de route, à l'Initiative de paix arabe et au principe de l'échange de territoires contre la paix.

...

II. Le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens publie son rapport

En application de la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme, le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, Richard Falk, a présenté son rapport le 10 septembre 2013. Sont reproduites ci-après les recommandations qu'il y a formulées (A/68/376) :

VI. Recommandations

Si les négociations diplomatiques en cours ne débouchent pas sur un règlement du conflit sous-jacent, le Rapporteur spécial recommande que l'Assemblée générale sollicite un avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur les conséquences juridiques de l'occupation prolongée de la Palestine.

Le Rapporteur spécial recommande que le Gouvernement israélien cesse d'étendre et de créer des colonies de peuplement en Palestine occupée, qu'il commence à démanteler les colonies existantes et à assurer le retour de ses nationaux du côté israélien de la Ligne verte et qu'il indemnise de façon adéquate pour les dommages dus aux colonies et aux activités connexes depuis 1967.

Le Rapporteur spécial recommande que le Gouvernement israélien informe les entreprises israéliennes qui sont des franchises ou des filiales d'entreprises internationales tirant profit d'activités menées dans les colonies de leurs responsabilités en tant qu'entreprises et des ramifications juridiques internationales de ces activités commerciales, en particulier de leur responsabilité pour complicité qui pourrait être engagée par des juridictions internes à l'étranger.

Le Rapporteur spécial recommande que la Belgique et la France indemnisent les Palestiniens qui ont été directement lésés par les colonies auxquelles Dexia Israël a accordé des prêts hypothécaires ou pour lesquelles elle a géré des subventions.

Le Rapporteur spécial recommande qu'un exemplaire du présent rapport soit communiqué à Robert de Metz (Président du Conseil d'administration du groupe Dexia) et à David L. Liniger (Président et fondateur de Re/Max International). Il est vivement recommandé que chacune de ces entreprises entreprenne sans délai un examen de la situation de façon à rendre ses politiques et pratiques ainsi que celles de ses affiliés et employés pleinement conformes aux lois et normes énoncées dans le présent rapport.

Le Rapporteur spécial recommande que le groupe Dexia et Re/Max International acceptent d'adopter et de respecter des directives claires relatives à la responsabilité sociale de l'entreprise fondées sur les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Le Rapporteur spécial recommande que la société civile en Belgique et en France soit invitée à exercer des pressions sur son gouvernement pour qu'il vende sa participation dans le groupe Dexia et encourage la société civile à exiger que toutes les entreprises cessent leurs activités qui ont trait aux colonies de peuplement et insistent dorénavant pour que les entreprises agissent conformément aux Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Le Rapporteur spécial recommande que toutes les entreprises entretenant des relations avec les colonies de peuplement comparables à celles du groupe Dexia et de Re/Max International révisent leurs engagements en vue d'assurer le respect du droit international et des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Le Rapporteur spécial recommande qu'Israël mette fin immédiatement à ses politiques et pratiques discriminatoires qui ont pour objet de dénier aux Palestiniens la part des ressources qui leur revient dans les ressources en eau en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. En particulier, Israël doit cesser de démolir les installations

de collecte d'eau, y compris les puits et les réservoirs d'eau sous prétexte qu'ils ont été mis en service sans autorisation valable.

III. La CNUCED publie un rapport sur l'évolution de l'économie du Territoire palestinien occupé

Le 16 septembre 2013, la CNUCED a publié son rapport intitulé « Assistance au peuple palestinien : évolution de l'économie du Territoire palestinien occupé », qui a été examiné durant la soixantième session du Conseil du commerce et du développement, tenue à Genève du 16 au 27 septembre 2013. En voici des extraits (TD/B/60/3) :

Résumé

En 2012, sous l'effet persistant des restrictions imposées par Israël à la liberté de mouvements dans le Territoire palestinien occupé*, de la perte de terres et de ressources productives, et des sombres perspectives politiques, la croissance du produit intérieur brut (PIB) s'est ralentie, et la pauvreté et le chômage ont augmenté. La situation devrait continuer à se détériorer. La crise budgétaire palestinienne, qui s'est aggravée en raison de la diminution des aides et de la retenue des recettes fiscales palestiniennes par Israël, fragilise l'ensemble de l'économie. Elle est également amplifiée par la déperdition des recettes fiscales palestiniennes causée par la contrebande et la non-perception de taxes sur les importations transitant par Israël. Endiguer ces pertes, estimées à 300 millions de dollars par an, permettrait d'élargir le volant budgétaire palestinien et aurait, à plus vaste échelle, des effets bénéfiques sur l'économie, l'emploi et la pauvreté.

La CNUCED continue de répondre positivement aux besoins nouveaux du peuple palestinien. Cependant, l'obtention de fonds extrabudgétaires reste indispensable à l'exécution du mandat de Doha, qui vise à soutenir les efforts déployés en vue de la création d'un État palestinien indépendant.

...

C. Recommandations destinées à endiguer les déperditions fiscales

Pour le Territoire palestinien occupé, les pertes mentionnées ci-dessus représentent 17 % de l'ensemble des recettes fiscales, une baisse de 4 % du PIB et une perte d'environ 10 000 emplois par an. L'analyse montre également que ces pertes s'aggravent au fil du temps, à mesure que l'économie croît, et que des mesures doivent être prises afin d'enrayer les déperditions fiscales et corriger le

* Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Conformément aux résolutions et aux décisions applicables de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, les termes « Territoire palestinien occupé » ou « Territoires palestiniens occupés » employés dans le présent rapport se rapportent à la bande de Gaza et à la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est. Le terme « Palestine » renvoie à l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), qui a créé l'Autorité palestinienne. Le terme « État de Palestine » est utilisé dans le sens employé dans la résolution 1397 (2002) du Conseil de sécurité et la résolution 67/19 (2012) de l'Assemblée générale.

déséquilibre en matière d'informations qui existe entre les deux camps, mais aussi pour étendre les opérations et le contrôle des douanes palestiniennes, et réexaminer les modalités de perception des recettes fiscales.

La CNUCED recommande les mesures suivantes pour endiguer la déperdition des ressources fiscales :

a) Le Protocole de Paris devrait être remplacé par un dispositif équilibré qui donne aux Palestiniens l'indépendance budgétaire dont ils ont besoin et leur permette de procéder aux transformations structurelles qui s'imposent et de déterminer leur politique économique en toute indépendance. Les raisons suivantes sont avancées :

i) La fuite des ressources palestiniennes trouve son origine dans les relations commerciales entre le Territoire palestinien occupé et Israël, telles que dictées par le Protocole de Paris. Elle empêche l'Autorité palestinienne de mener une politique indépendante, de contrôler ses frontières et de collecter des données exactes sur son commerce extérieur;

ii) Le Protocole restreint la capacité de l'Autorité palestinienne de mener des politiques industrielles et sa marge de manœuvre budgétaire, car elle se voit dans l'obligation de respecter les tarifs douaniers imposés par Israël, ce qui n'est pas compatible avec l'économie palestinienne, qui est très différente de l'économie israélienne;

b) Israël devrait être encouragé à coopérer avec l'Autorité palestinienne pour lui permettre :

i) D'avoir accès à des données exhaustives et exactes sur les importations en provenance d'Israël, ou y transitant, dont la destination finale est le Territoire palestinien occupé;

ii) D'avoir accès aux données sur les produits israéliens importés sur lesquels est prélevée une taxe à l'achat, mais aussi sur les entreprises qui les fournissent, et de toucher les recettes desdites taxes qui lui sont dues au titre du Mémoire de Wye River de 1999;

iii) De déroger au délai l'empêchant de revendiquer les recettes tirées d'importations dont la date de transaction dépasse six mois, étant donné qu'elle ne peut accéder en temps voulu aux données commerciales exhaustives;

iv) De réduire sa dépendance commerciale vis-à-vis d'Israël par la levée des obstacles au commerce qui existent avec d'autres États. Cela permettra non seulement aux chargeurs palestiniens d'avoir accès à des ressources moins chères et plus compétitives, mais aussi d'augmenter les recettes fiscales sans pour autant imposer un fardeau supplémentaire aux consommateurs palestiniens, étant donné que les taxes sur les importations provenant de pays tiers seront compensées par des importations moins coûteuses;

v) D'obtenir un accès aux ports et aux frontières israéliens pour les commissionnaires en douane, afin d'y accomplir les procédures douanières et de dédouaner les biens destinés au Territoire palestinien occupé, ce qui facilitera le commerce palestinien, réduira les coûts et accroîtra le contrôle de l'Autorité palestinienne sur le commerce extérieur et les données connexes;

c) L'Autorité palestinienne devrait se doter des ressources financières et humaines nécessaires au renforcement des capacités de l'administration douanière, y compris celles de la police des douanes, qui joue un rôle fondamental en matière de souveraineté, de viabilité financière, de sécurité et de mise en œuvre de politiques commerciales et industrielles favorables au développement. Les douanes palestiniennes devraient avoir les capacités de gérer des régimes commerciaux complexes et changeants dans le contexte d'une occupation prolongée et au-delà.

...

IV. Le Coordonnateur spécial des Nations Unies fait un exposé au Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 17 septembre 2013, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne », au titre de laquelle il a entendu un exposé du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Robert Serry. Des extraits de son intervention sont reproduits ci-après (S/PV.7032) :

L'évolution de la situation dans la région demeure profondément inquiétante, et le Conseil de sécurité a entendu hier à ce propos le Secrétaire général sur la situation syrienne. Puisque ces événements ont déjà été largement évoqués ce mois-ci, mon exposé d'aujourd'hui restera axé sur les efforts visant à relancer les perspectives de paix au Moyen-Orient, qu'il ne faut pas négliger, même dans le contexte des troubles qui agitent d'autres zones voisines.

La reprise, le 29 juillet, des négociations directes, dans l'objectif convenu de parvenir à un règlement pacifique global de toutes les questions relatives au statut final dans un délai de neuf mois, a été bien accueillie de toutes parts. Comme l'a indiqué le Secrétaire général adjoint, M. Feltman, lors de son tour d'horizon du 4 septembre, le Secrétaire général est revenu de la région encouragé par ce qu'il considère comme une confirmation du sérieux avec lequel tant le Président Abbas que M. Nétanyahou, malgré le scepticisme de leur base respective, abordent la reprise des pourparlers directs, unique voie permettant encore de réaliser la solution à deux États.

En signe de soutien à l'audacieuse décision prise par ces dirigeants, les partenaires régionaux et internationaux ont poursuivi de leur côté leurs échanges diplomatiques avec les parties. Le Secrétaire d'État des États-Unis, M. Kerry, à qui l'on doit cette nouvelle dynamique, a rencontré le Président Abbas le 8 septembre à Londres et le Premier Ministre israélien, M. Nétanyahou, le 15 septembre à Jérusalem. Il a en outre poursuivi ses consultations régulières avec les membres du Comité de suivi de l'Initiative de paix de la Ligue des États arabes à Paris, compte tenu du caractère indispensable de l'engagement régional en faveur d'une solution. Le 26 août, le Ministre des affaires étrangères égyptien, M. Fahmy, s'est rendu à Ramallah en signe de l'attachement de son pays à un règlement pacifique global du conflit. Le Quatuor a apporté son plein appui à cette initiative politique, et ses principaux responsables doivent d'ailleurs se réunir la semaine prochaine avec les envoyés.

Les équipes de négociation ont participé à plusieurs cycles de pourparlers, et nous engageons les deux camps à accélérer et intensifier ces discussions. On peut éventuellement comprendre pourquoi certains sceptiques continuent de s'interroger sur le fond des pourparlers. Cependant, les commentaires publics, à ce stade, seraient contreproductifs et il convient de respecter l'engagement des parties de ne pas révéler le contenu de ces négociations névralgiques, signe de leur détermination de surmonter les profondes divergences qui existent sur les principales questions. D'immenses défis sont à relever, qui ne peuvent être sous-estimés.

La communauté internationale appuie depuis longtemps la solution des deux États, et elle se doit maintenant de donner une chance aux efforts déployés en ce sens. Cependant, c'est aux parties qu'incombe la responsabilité de réunir les conditions propices à cette fin. Les deux camps doivent s'abstenir de toute action susceptible de remettre en question les perspectives de négociation, et nous les exhortons à faire preuve de responsabilité et de retenue. Inversement, toute initiative politique d'importance devra produire des résultats rapides dans un avenir immédiat, en permettant d'améliorer concrètement la situation des Israéliens comme des Palestiniens sur les plans socioéconomique et de la sécurité.

À cet égard, nous nous félicitons de la décision prise le 8 septembre par le Gouvernement israélien d'augmenter le nombre de permis de travail accordés aux Palestiniens de Cisjordanie de 5 000 à 50 000. Il convient de noter également l'accord conclu entre les Ministres de l'agriculture israélien et palestinien en vue de relancer certains des comités mixtes qui avaient été formés dans les années 90 en vertu des Accords d'Oslo. Nous voulons croire que d'autres mesures de ce genre seront prises pour accroître la coopération économique israélo-palestinienne, assouplir les restrictions imposées à l'accès et à la circulation des Palestiniens, et apporter des améliorations tangibles sur le terrain, aussi bien en Cisjordanie qu'à Gaza. À ce propos, nous espérons que les discussions en cours aboutiront rapidement à des résultats.

Toutes ces questions seront également abordées au cours de la réunion ministérielle du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, la semaine prochaine, qui se tiendra dans un climat plus optimiste. Elle doit permettre de discuter d'une initiative économique palestinienne, fruit de consultations étroites avec le représentant du Quatuor, M. Blair, et des experts des États-Unis, qui est destinée à fonctionner en synergie et en complément du processus politique. Le rapport de l'ONU au Comité spécial de liaison met en avant des mesures destinées à accroître l'activité économique palestinienne, notamment dans la zone C, pour améliorer la vie des Palestiniens et augmenter les recettes fiscales de l'Autorité palestinienne. À court et à moyen terme, les donateurs doivent continuer de fournir un soutien budgétaire direct rapide et prévisible.

Cependant, comme le soulignent également les rapports du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, toutes les tendances socioéconomiques indiquent que le statu quo n'est pas viable en l'absence de véritables progrès politiques, et que les conséquences en seraient désastreuses pour les Israéliens comme pour les Palestiniens. Nous espérons sincèrement que la reprise des négociations marque le début d'un rapprochement et offre un nouvel espoir d'accord sur le statut final, qui permette aux Palestiniens de réaliser leurs aspirations légitimes à un État indépendant et viable de Palestine et aux Israéliens de satisfaire à

leurs besoins légitimes de sécurité et d'être un partenaire à part entière dans le développement d'un Moyen-Orient stable et prospère. Une telle occasion pourrait ne pas se représenter de sitôt.

La stabilisation de la situation en Cisjordanie revêt une importance d'autant plus critique que les pourparlers sont en cours, et les parties doivent s'efforcer dans la mesure du possible d'éviter la violence. Les forces de sécurité israéliennes ont effectué 282 opérations, au cours desquelles cinq Palestiniens des camps de réfugiés de Jénine et de Qalandia ont trouvé la mort, les 20 et 26 août respectivement. Nous déplorons vivement toutes ces vies sacrifiées, au nombre desquelles se trouve un employé de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. D'autres affrontements se sont produits au début du mois de septembre à proximité des camps de réfugiés ainsi qu'à l'Université al-Qods à Abou Dis. Les manifestations, notamment contre la barrière de séparation, se sont également poursuivies, faisant 32 blessés parmi les Palestiniens. Au total, 169 Palestiniens ont été blessés par les forces israéliennes pendant cette période, dont 26 enfants et 6 femmes, et 339 arrêtés. Les Forces de défense israéliennes ont signalé des dizaines d'incidents dans lesquels des pierres et des bombes incendiaires ont été lancées par des Palestiniens contre les forces israéliennes, faisant cinq blessés parmi les soldats israéliens.

Les forces de sécurité israéliennes ont annoncé le 1^{er} septembre l'arrestation de deux Palestiniens de Jérusalem-Est soupçonnés de planifier un attentat à la bombe dans un centre commercial populaire de Jérusalem-Ouest pendant les fêtes juives. Leur acte d'accusation semble indiquer que l'attentat terroriste se trouvait déjà à un stade de préparation avancé. Au total, les Forces de défense israéliennes ont annoncé l'arrestation de 24 terroristes palestiniens présumés, les 2 et 4 septembre, et la confiscation d'armes, d'explosifs et de matériel militaire. Les forces de sécurité palestiniennes, qui travaillent toujours au maintien de la sécurité en Cisjordanie, ont désamorcé de leur côté 23 engins non explosés.

Les activités de peuplement se sont poursuivies en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. La construction de colonies de peuplement est contreproductive et contraire au droit international. Les affrontements entre Palestiniens et colons se sont également poursuivis, et les attaques signalées d'agriculteurs palestiniens par des colons, notamment l'incendie criminel d'oliviers près de Naplouse, le 11 septembre, sont particulièrement préoccupantes alors que nous entrons dans la saison de la récolte des olives.

C'est avec inquiétude que nous suivons la recrudescence des tensions dans la vieille ville de Jérusalem, qui s'est traduite par des affrontements avec des fidèles palestiniens et a causé des blessures, des arrestations et l'imposition de restrictions à l'accès des Palestiniens au Haram al-Charif/Mont du Temple. Les incitations, les provocations et les actes de violence doivent cesser, et l'inviolabilité des Lieux saints de toutes les confessions doit être respectée.

Au total, 33 habitations ont été démolies, y compris dans la communauté bédouine de Tel al-Adassa à Jérusalem-Est, ce qui a provoqué le déplacement de 176 Palestiniens, dont 78 enfants. La pratique courante de démolition de propriétés palestiniennes bâties sans permis délivré par Israël ne fait que souligner la nécessité pour Israël de répondre aux besoins urgents des communautés palestiniennes en matière de logement et de développement dans la zone C et à Jérusalem-Est. Les Palestiniens doivent avoir accès à un régime d'aménagement du territoire et de

zonage qui soit juste afin qu'ils ne construisent pas sans permis israélien, pour éviter des démolitions. Nous appelons Israël à trouver une solution durable concernant les Bédouins de Tel al-Adassa, dont la plupart ont franchi le mur, pour trouver de nouveaux pâturages pour leur bétail dans la zone C.

Un calme général a continué de régner à Gaza. Deux roquettes ont explosé sur leur site de lancement et sept autres n'ont pas atteint leur cible, retombant à Gaza et mettant la population en danger. Trois civils palestiniens auraient été blessés par des tirs israéliens les 20 et 30 août, alors qu'ils s'approchaient de la zone frontalière dans le nord de Gaza. Les forces israéliennes ont mené cinq incursions limitées à Gaza, et trois engins explosifs improvisés ont explosé alors qu'elles patrouillaient dans la zone frontalière. La marine israélienne aurait à plusieurs reprises tiré des coups de semonce près de navires de pêche palestiniens; elle a invoqué des préoccupations liées à la sécurité. L'arraisonnement de navires de pêche palestiniens par la marine égyptienne dans les eaux territoriales égyptiennes a également été signalée. Cinq pêcheurs auraient été arrêtés; deux d'entre eux auraient été blessés.

Au début du mois, j'ai rencontré au Caire les dirigeants égyptiens, qui ont déclaré accorder une grande importance à l'avancée du processus de paix. La situation à Gaza était au cœur de nos échanges. L'Égypte a intensifié les opérations militaires dans le nord du Sinaï, dont, entre autres, la poursuite de la fermeture de tunnels utilisés pour la contrebande. À cet égard, je condamne les attaques menées à Rafah les 11 et 16 septembre, dans lesquelles 6 membres des services de sécurité égyptiens auraient été tués et 20 autres blessés. Les autorités égyptiennes ont annoncé aujourd'hui que Rafah sera rouvert pour des cas spécifiques.

Tout en reconnaissant pleinement les préoccupations légitimes de l'Égypte en matière de sécurité et la nécessité de lutter avec efficacité contre les activités illégales dans le Sinaï et aux alentours de Gaza, notamment contre la contrebande qui passe par des tunnels, nous prêtons une attention particulière aux conséquences que cela pourrait avoir pour la situation humanitaire à Gaza. Faute de combustible, la centrale électrique de Gaza a fermé une de ses trois turbines. Le déficit de près de 40 % d'électricité nécessaire à Gaza pourrait avoir des effets négatifs sur d'autres services essentiels, y compris l'eau, l'assainissement et la santé. Nous continuons de travailler avec toutes les parties concernées pour apaiser les pressions humanitaires exercées sur Gaza et étendre l'accès, par des points de passage légaux vers Gaza, aux matériaux de construction notamment, en tenant pleinement compte des préoccupations légitimes en matière de sécurité et des accords antérieurs.

La bande de Gaza demeure une priorité de premier ordre pour l'ONU, et nous nous félicitons de l'approbation de nouveaux projets de construction proposés par l'ONU comprenant ce qui est toujours considéré comme des matériaux à double usage. Les projets de construction menés par l'ONU à Gaza comprennent environ 3 000 logements, 67 écoles, 8 centres de soins de santé, 31 structures liées à l'eau et 10 autres liées à l'électricité, et la remise en état de routes, pour un montant total de 450 millions de dollars environ.

Le 27 août, un tribunal militaire a condamné deux hommes à mort à Gaza, l'un d'entre eux était accusé de collaboration avec Israël et l'autre de plusieurs homicides. La date de leur exécution n'a pas été fixée. Je rappelle la position de la Haut-Commissaire, Navi Pillay, concernant la peine de mort à Gaza ainsi que son inquiétude devant les mauvais traitements et la torture dont sont victimes durant leur interrogatoire des personnes qui sont condamnées à mort par la suite.

...

Enfin, la semaine dernière marquait le vingtième anniversaire de la signature des Accords d'Oslo. Vingt ans de négociations interminables, d'occupation prolongée, de terreur et de conflit ont profondément marqué la façon de voir les choses et les attentes tant dans la société israélienne que dans la société palestinienne et ont nui à l'idée selon laquelle la paix est possible, même si la majorité demeure favorable à la solution des deux États. Nous ne sous-estimons pas les défis à venir ni les efforts considérables nécessaires pour poursuivre et mener à bien les négociations dans les délais fixés.

Pourtant, 20 ans d'efforts de paix ont également montré que des solutions justes, raisonnables et légitimes peuvent être trouvées pour régler les principaux problèmes qui opposent les parties. Il incombe aux négociateurs d'identifier et de combler ces lacunes, et à leurs dirigeants de prendre des décisions qui servent au mieux les intérêts de leurs peuples. La communauté internationale, y compris les acteurs clefs de la région, doit maintenant se montrer unie et déterminée à aider les parties à aller de l'avant. Le Secrétaire général espère donc que les réunions du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens et du Quatuor prévues ce mois seront productives et qu'un débat constructif aura lieu durant la soixante-huitième session de l'Assemblée générale.

Les mots sont essentiels pour jeter les bases de la paix. Les deux dirigeants vont bientôt prendre la parole devant l'Assemblée générale, et nous espérons sincèrement qu'ils saisiront cette occasion pour s'ouvrir mutuellement à leurs peuples respectifs pour défendre la cause de la paix.

V. Le représentant du Quatuor se félicite qu'Israël ait assoupli les restrictions imposées à la Cisjordanie et à Gaza

La déclaration suivante a été publiée le 17 septembre par le représentant du Quatuor, Tony Blair :

« Je me félicite de la décision prise par Israël, qui va dans le sens des discussions que nous menons à l'heure actuelle. Il s'agit d'une étape importante sur la voie de l'instauration d'un climat plus propice aux négociations diplomatiques et du lancement de l'initiative plus ambitieuse et plus vaste à laquelle nous travaillons depuis plusieurs mois. Bien plus doit être fait pour transformer en profondeur l'économie palestinienne et améliorer la vie des Palestiniens. Une chose est sûre cependant : une économie palestinienne dynamique, même si elle ne remplacera pas le processus de paix, bénéficiera aux deux parties et leur permettra d'espérer un meilleur futur. »

VI. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient célèbre le soixante-cinquième anniversaire de la mort du comte Bernadotte

Chris Gunness, porte-parole de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, parlant au nom du Commissaire général de l'UNRWA Filippo Grandi, a prononcé un discours lors d'une manifestation organisée à Jérusalem à l'occasion du soixante-cinquième anniversaire de l'assassinat du comte Bernadotte et de son assistant, le colonel Serot. En voici quelques extraits :

Permettez-moi pour commencer de formuler quelques mots d'excuses et d'exprimer mes remerciements. Le Commissaire général de l'Office, Filippo Grandi, regrette de ne pouvoir être présent aujourd'hui pour commémorer la vie d'un homme qui demeure si importante pour le mandat actuel de l'Office, un homme dont la clairvoyance et le courage ont permis de mettre en place un cadre diplomatique et politique solide au service des réfugiés et de l'Office, cadre qui reste valable aujourd'hui et dont la plupart d'entre nous a du mal à mesurer l'importance. En effet, en dépit des aléas, des injustices et des cruautés de la géopolitique, nombre des concepts légués par le comte Bernadotte constituent toujours la pierre angulaire des travaux de ceux qui étudient aujourd'hui la question de Palestine et de ceux qui tentent de mettre fin aux souffrances des réfugiés palestiniens, à la fois sur les plans politique et humanitaire. Nous reviendrons sur ce point un peu plus tard.

...

Les premières informations faisant état de l'assassinat du comte Bernadotte, tout comme ses propres déclarations sur les perspectives politiques du processus de paix dirigé par l'ONU et le sort des réfugiés palestiniens, se caractérisent par une honnêteté et une intégrité qui sont presque inimaginables aujourd'hui. Ce sont ces déclarations qui, plus tard, seront à la base de la création de l'Office.

Concernant la question des réfugiés, Bernadotte était un homme courageux, imbu de principes solides. Voici quelques extraits de son premier rapport général au Secrétaire général. Malheureusement, le comte n'a pas vécu suffisamment longtemps pour voir ses propos influencer le débat international, puisqu'il a été tué la veille du jour de la publication du rapport, le 18 septembre. Voici ce qu'il avait à dire :

« Il est [...] indéniable qu'aucun règlement ne serait juste et complet si on ne reconnaissait pas aux réfugiés arabes le droit de retourner dans les lieux que les hasards de la guerre et la stratégie des belligérants en Palestine les avaient contraints à quitter. Ces réfugiés proviennent en majorité de territoires qui [...] étaient destinés à faire partie de l'État juif. L'exode des Arabes de Palestine a été provoqué par la panique résultant des combats qui se sont déroulés dans leurs collectivités ou par des rumeurs rapportant des actes de terrorisme réels ou supposés, ou a été dû à des mesures d'expulsion. On porterait gravement atteinte aux principes élémentaires de l'équité en n'accordant pas à ces innocentes victimes du conflit le droit de retourner chez elles, alors que, par ailleurs, les immigrants juifs pénétreraient en grand nombre en Palestine et

pourraient même menacer de prendre définitivement la place des réfugiés arabes dont les familles sont installées dans le pays depuis des siècles. »

Le fait que le comte Bernadotte estimait que le droit au retour était loin de suffire pour rendre justice à cette population expulsée de chez elle en dit long sur son humanité. Dans ce rapport de 1948, publié à titre posthume, le comte poursuit ainsi :

« Il ne faut cependant pas croire que l'on aura réglé cette question en établissant le droit des réfugiés au retour dans leurs anciens foyers. Il se peut que, dans une très forte proportion, les réfugiés ne retrouvent pas leurs foyers et la réinstallation de ces réfugiés dans l'État d'Israël soulève un problème d'ordre économique et social particulièrement complexe. Que les réfugiés soient réinstallés dans l'État d'Israël ou dans l'un quelconque des États arabes, un problème important restera à résoudre : il faudra que l'on trouve à ces réfugiés un milieu où ils pourront se procurer un emploi et des moyens d'existence. De toute façon, il faudra que leur droit absolu de choisir librement soit entièrement respecté. »

Dans ces propos, on peut reconnaître les prémices du mandat de l'Office et l'un des principaux messages sous-tendant nos activités de protection : il est essentiel de respecter strictement le droit inconditionnel des réfugiés à choisir librement leur avenir. Le rapport décrit en détail la situation tragique des réfugiés qui, d'après Bernadotte, étaient près d'un quart à « camper simplement à même le sol, sous les arbres. [...] Dans la plupart des cas, il n'y avait aucune installation sanitaire; les eaux étant captées à la surface du sol et la typhoïde étant une maladie endémique, de graves épidémies étaient donc à redouter à cette époque de l'année ».

Dans ce premier rapport au Secrétaire général, Bernadotte énumère les besoins à court et à long terme des réfugiés avec urgence, compassion et autorité. La façon dont il a rassemblé les ressources des organismes de l'ONU, tout juste constitués, est magistrale. Il s'agit d'un cas exemplaire de coordination de l'aide humanitaire. La portée et la profondeur de ce rapport et la maîtrise des questions par Bernadotte, qui ont contribué à la création de l'Office, montrent un homme extrêmement bon, plein de compassion, intelligent et clairvoyant.

Le comte termine la partie du rapport sur les réfugiés sur ces mots, dont l'écho résonne depuis des décennies et devrait encore nous hanter aujourd'hui :

« La situation de la majorité de ces réfugiés sans ressources est déjà tragique et j'espère vivement qu'afin d'empêcher qu'ils soient accablés par de nouveaux désastres et afin de rendre possible leur réinstallation définitive, la communauté internationale fournira tout l'appui nécessaire pour rendre les mesures que j'ai exposées pleinement efficaces. Je pense que l'acceptation par la communauté internationale de sa part de responsabilité dans la solution du problème des réfugiés de Palestine est une des conditions minimum du succès de ses efforts pour apporter la paix au pays. »

Mesdames et Messieurs,

J'espère vivement que les acteurs de la paix m'entendent, car malheureusement, la vision du comte et ses mises en garde prophétiques restent aussi pertinentes aujourd'hui qu'elles l'étaient il y a 65 ans, avant sa mort prématurée. Nombre des principes sur lesquels sont fondées les interventions de

l'Office, en particulier les activités de protection axées sur les droits, ont été pour la première fois formulés par le comte Bernadotte dans ses premiers rapports au Siège de l'ONU. C'est lui qui, pour la première fois, a parlé du lien que nous faisons aujourd'hui entre la nécessité de répondre aux besoins humanitaires et celle de créer un climat propice à l'instauration de la paix. Et dans les nombreux appels désespérés lancés par l'Office en faveur d'une solution juste et durable pour les réfugiés, on entend la voix du comte Bernadotte, qui a énoncé ces vérités avec audace, une audace qui, sans doute, lui a finalement coûté la vie.

Mais les arguments du comte restent d'actualité; permettez-moi d'ailleurs d'apporter une conclusion contemporaine au raisonnement de Bernadotte : tant qu'on laissera dépérir des millions de réfugiés, qui vivent pour la plupart dans des camps délabrés et des conditions inhumaines, sans espoir d'un règlement politique de leur situation, le Moyen-Orient restera profondément instable; il sera en fait impossible d'instaurer la paix dans la région, tant que perdurera la situation d'apatridie, de privation et d'exil de quelque 5 millions de réfugiés palestiniens. Si ces problèmes ne sont pas réglés, la région sera condamnée à l'insécurité et à l'instabilité. Par ailleurs, notre dignité et notre humanité à tous se trouvent diminuées par le fait que les Palestiniens sont privés des leurs. Pour toutes ces raisons et pour l'héritage que le comte Bernadotte nous a laissé, nous lui serons à jamais reconnaissants.

...

VII. Le Coordonnateur des opérations humanitaires des Nations Unies exprime sa préoccupation au sujet des problèmes rencontrés dans l'acheminement de l'aide dans la vallée du Jourdain, en Cisjordanie

Le 20 septembre 2013, le Bureau du Coordonnateur des opérations humanitaires des Nations Unies, M. James W. Rawley, a publié la déclaration suivante :

Le Coordonnateur des opérations humanitaires des Nations Unies, James W. Rawley, s'est déclaré profondément préoccupé par le fait que les forces israéliennes ont empêché l'acheminement de l'aide humanitaire à destination d'une communauté de la vallée du Jourdain, en Cisjordanie occupée, qui en avait besoin d'urgence.

Lors de l'incident d'aujourd'hui, les forces israéliennes ont saisi un véhicule qui transportait des tentes envoyées par une organisation humanitaire internationale à destination de la localité de Makhul, où 48 Palestiniens, dont 16 enfants, ont besoin d'abris d'urgence à la suite des démolitions répétées auxquelles se sont livrées cette semaine les autorités israéliennes. Elles se sont également opposées aux membres des communautés humanitaires et diplomatiques présentes sur place.

« L'ONU et ses partenaires restent déterminés à apporter une assistance humanitaire aux populations qui en ont un besoin urgent », a déclaré M. Rawley, qui a ajouté que la communauté humanitaire internationale poursuivrait ses efforts en vue de limiter l'impact humanitaire des démolitions, de plus en plus nombreuses ces derniers mois en Cisjordanie, y compris les déplacements et la perte des moyens de

subsistance. « Je demande aux autorités israéliennes de s'acquitter de l'obligation de protéger les populations sous leur responsabilité, qui leur incombe en tant que Puissance occupante, notamment de cesser les démolitions de logements et de biens palestiniens, » a-t-il ajouté.

« Le déplacement d'une localité palestinienne entière dans le territoire palestinien occupé est un événement très préoccupant qui survient pendant une période particulièrement délicate et alors que nous attendons que des mesures positives soient prises sur le terrain », a conclu M. Rawley.

VIII. Le Coordonnateur spécial des Nations Unies condamne le meurtre d'un soldat israélien

Le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Robert Serry, a publié la déclaration suivante le 21 septembre 2013 :

Le Coordonnateur spécial condamne l'enlèvement, dans le centre d'Israël, d'un soldat israélien en quartier libre, suivi de son exécution en Cisjordanie par un Palestinien, qui aurait avoué son crime.

Ce meurtre révoltant fait suite à une série de violents incidents en Cisjordanie.

Le Coordonnateur spécial a souligné qu'il était nécessaire de rétablir le calme sur le terrain, d'autant plus que le processus politique était parvenu à un moment critique, et lancé un nouvel appel à toutes les parties leur demandant de s'abstenir de recourir à la violence et d'éviter les pertes en vies humaines.

IX. Le représentant du Quatuor publie une déclaration sur l'Initiative économique pour la Palestine

Le 25 septembre 2013, le Bureau du représentant du Quatuor, Tony Blair, a publié une déclaration sur l'Initiative économique pour la Palestine :

L'Initiative économique repose sur une prise de conscience importante du fait que, si on ne peut donner la préséance à l'économique sur le politique, le succès de toute négociation politique requiert le soutien de la croissance économique et du développement qui doivent la dynamiser.

L'objectif est de passer d'un changement progressif à un changement plus radical. Dans le cadre de cette initiative, on a analysé huit secteurs de l'économie palestinienne et établi des plans détaillés en vue de mettre en œuvre ce changement.

Les huit secteurs clefs d'investissement et de croissance sont le bâtiment et le logement (y compris le financement des prêts hypothécaires), l'agriculture, le tourisme, pour lequel un plan de promotion détaillé a été élaboré, les télécommunications et les technologies de l'information, l'électricité, l'eau et l'industrie légère.

L'Initiative a été mise au point en consultation avec les Palestiniens et les Israéliens ainsi que les investisseurs et les donateurs internationaux. Elle fait encore

l'objet d'une consultation finale, mais certaines mesures sont prêtes à mettre en œuvre.

Bien entendu, un climat politique propice est nécessaire au succès de l'Initiative. Certaines mesures peuvent être mises en place rapidement, tandis que d'autres prendront davantage de temps. La durée prévue de ce projet est de trois ans.

Des entreprises palestiniennes de toutes tailles ainsi que des multinationales seront à la base de l'Initiative. Des organisations gouvernementales et internationales seront invitées à participer aux investissements, notamment sous la forme de garanties et d'assurances, mais l'Initiative reposera avant tout sur des arrangements commerciaux avec des entreprises ayant des chances de perdurer et de prospérer sur le marché.

Un État ne se résume pas à des cartes et à des frontières, mais a aussi besoin d'institutions, d'une bonne gouvernance et d'une économie viable.

Cette initiative est totalement inédite de par son originalité, puisqu'elle repose sur le secteur privé et non plus uniquement sur l'aide publique, son ampleur, puisqu'elle bénéficiera de la participation de pays et d'organismes du monde entier, et sa globalité, car elle pourra recueillir le soutien des Palestiniens, aussi bien que des Israéliens.

La mise en œuvre de l'Initiative économique exigera un engagement important de la part du Gouvernement israélien et de l'Autorité palestinienne. Sa réussite dépendra inévitablement de l'application de vastes mesures d'assouplissement des restrictions mises en place par les Israéliens et d'un renforcement des capacités de l'Autorité associé à l'apport massif de capitaux pour renflouer l'économie palestinienne. À cette fin, d'intenses négociations sont menées avec toutes les parties et les Gouvernements israélien et palestinien ont tous deux déclaré qu'ils soutenaient largement le plan.

L'Initiative ne peut pas remplacer une solution politique. Au contraire, elle dépend d'une telle solution et est nécessaire à sa réalisation, qui reste l'objectif ultime. Elle sera difficile à mettre en œuvre. Les projets d'une telle importance ne se déroulent jamais facilement ni rapidement, mais cette initiative essentielle permettra d'accomplir de réels progrès dans la région, dans l'intérêt de tous.

X. Observations du Secrétaire général devant le Comité spécial de liaison réuni à New York

Le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, est intervenu devant le Comité spécial de liaison lors de la réunion tenue à New York le 25 septembre 2013. On trouvera ci-après des extraits de cette intervention (SG/SM/15328, PAL/2163) :

...

Cette réunion intervient alors que nous commençons à reprendre espoir. De nombreux problèmes restent à régler mais la reprise des négociations constitue un pas dans la bonne direction. Alors que les pourparlers se poursuivent, il est essentiel d'effectuer des progrès concrets sur le terrain afin de promouvoir une confiance qui fait cruellement défaut.

La situation est instable et le statu quo qui perdure dans le Territoire palestinien occupé n'est pas tenable. L'occupation prolongée nuit à la fois aux Israéliens et aux Palestiniens. Si aucun progrès n'est fait sur le plan politique, je redoute des conséquences désastreuses pour les deux peuples.

J'espère que la réunion d'aujourd'hui ouvrira la voie vers un renforcement de la coopération économique entre Palestiniens et Israéliens, un assouplissement des restrictions d'accès et de circulation pour la population palestinienne et des améliorations concrètes de la situation en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. De telles mesures se renforceraient mutuellement et contribueraient à faire progresser le processus politique.

Je salue la décision prise par le Gouvernement israélien d'autoriser l'entrée dans Gaza de 350 camions de matériaux de construction par semaine à l'usage du secteur privé. Le relèvement durable de Gaza dépend aussi de sa capacité à reprendre des échanges commerciaux avec l'extérieur. Enfin, il n'y aura pas de progrès réel et durable tant que la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité n'aura pas été mise en œuvre dans son intégralité, qu'un environnement parfaitement calme n'aura pas été instauré et que les bouclages restants n'aient pas été levés.

C'est aux parties qu'incombe au premier chef la responsabilité de tirer le meilleur parti de cette occasion. Toutes deux doivent faire preuve de responsabilité et de retenue, en s'abstenant de toute provocation et de toutes autres actions susceptibles de nuire aux négociations ou de préjuger des questions relatives au statut final. La stabilité est essentielle et il faut tout faire pour éviter la violence et inverser les tendances négatives.

La communauté internationale, pour sa part, doit travailler de manière concertée, notamment dans le cadre du Quatuor, pour aider les parties à aller de l'avant. Monsieur le Ministre des affaires étrangères, je salue les efforts que continue de déployer la Norvège pour promouvoir un dialogue trilatéral. J'espère que les débats du Comité aideront à assurer un appui continu à l'Autorité palestinienne tout en renforçant la coopération nécessaire avec Israël.

En conclusion, laissez-moi réaffirmer ce que j'ai dit hier à l'Assemblée générale : nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour sauver la solution des deux États. Si nous croyons fermement en cette solution, nous devons être conscients que le créneau pour y parvenir se referme très vite. Plus nous retarderons les décisions douloureuses, plus il y aura de risques de voir les prédictions funestes se réaliser. L'immobilité ne fera qu'aggraver le conflit.

S'il est nécessaire de prendre des mesures en vue de satisfaire les besoins en matière de développement économique, nous avons avant tout besoin d'une direction et d'un sens politique forts, et de prendre conscience que les deux peuples partagent un destin et des intérêts communs. Vos connaissances et votre expérience peuvent faire la différence. Je vous demande à tous de saisir cette occasion.

XI. Résumé de la déclaration du Président du Comité spécial de liaison réuni à New York

Le Comité spécial de liaison s'est réuni à New York le 25 septembre 2013. On trouvera ci-après le résumé de la déclaration du Président, le Ministre norvégien des affaires étrangères, Espen Barth Eide :

Aujourd'hui, les membres du Comité spécial de liaison et d'autres pays donateurs importants ont tenu une réunion organisée aujourd'hui à New York par le Secrétaire général Ban Ki-moon. Le Ministre norvégien des affaires étrangères, Espen Barth Eide, qui présidait la réunion, a salué l'initiative du Secrétaire d'État John Kerry, qui est parvenu à ramener les parties à la table de négociation, ainsi que le courage du Président Abbas et du Premier Ministre Nétanyahou, et souligné que, 20 ans après la signature des Accords d'Oslo, il était urgent de parvenir à une solution négociée des deux États, car ceci pourrait bien être la dernière possibilité de conclure un accord dans le cadre du « paradigme d'Oslo ».

Le Comité a réaffirmé son attachement de longue date à la création d'un État palestinien indépendant, démocratique et souverain, coexistant avec Israël dans la paix et la sécurité. Il a déclaré qu'il était encouragé par les exposés faits par les parties et le Secrétaire d'État John Kerry sur la reprise des négociations, qu'il a dit appuyer sans réserve puisqu'elles rendaient la possibilité d'une solution politique de nouveau envisageable. Le Comité a demandé qu'un climat propice à leur bon déroulement soit mis en place.

Les donateurs ont réaffirmé que selon eux, l'Autorité palestinienne était prête à assumer les responsabilités liées à la souveraineté nationale et fait part de leur volonté d'appuyer les parties et de leur apporter l'aide requise pour que les dividendes de la paix puissent profiter aussi bien aux Palestiniens qu'aux Israéliens.

Les donateurs ont conscience que le temps ne joue pas en leur faveur. Les rapports de l'Autorité palestinienne, de la Banque mondiale, du FMI et de l'ONU indiquent qu'en dépit des nombreux efforts déployés, l'économie palestinienne ralentit et que les revenus générés sont inférieurs à ceux prévus au budget.

Le Comité a salué les mesures prises par l'Autorité palestinienne en vue de limiter les dépenses et d'accroître les recettes. D'ailleurs, au vu de la situation financière difficile en 2013, le FMI et la Banque mondiale recommandent à l'Autorité palestinienne de ramener les dépenses à un niveau plus proche de celui des recettes prévues, l'objectif étant de réduire le déficit de financement, qui devrait s'élever à 350 millions de dollars cette année. L'aide des donateurs sera également nécessaire pour réduire ce déficit, et éviter les distorsions dans le financement du budget, comme l'accumulation d'arriérés. À terme, pour promouvoir la croissance, il faudrait remplacer les dépenses de consommation par des dépenses d'investissement productif, transition que les donateurs devraient appuyer par des annonces de contributions pluriannuelles.

En vue de stimuler le développement du secteur privé, l'Autorité devrait prendre des mesures visant à créer un environnement économique favorable aux entreprises. Seule une économie dynamique et autonome permettra d'assurer la viabilité à long terme des institutions palestiniennes. Les rapports soulignaient que la progression du processus de paix était fondamentale pour la croissance économique.

Pour que l'économie puisse progresser, il est indispensable qu'Israël assouplisse largement et durablement les restrictions imposées aux Palestiniens et, notamment, qu'il poursuive la levée des barrages routiers, allège les limitations à la liberté de circulation des personnes, des capitaux et des biens, et facilite les exportations palestiniennes. L'ouverture de la zone C aux activités palestiniennes permettrait d'améliorer les perspectives économiques. Il est essentiel de réformer en profondeur le régime commercial actuel.

Le représentant du Quatuor, Tony Blair, a présenté au Comité une initiative visant à transformer l'économie palestinienne en favorisant les investissements privés. Le Comité a salué cette mesure et encouragé la coopération dans le but de tirer le meilleur parti des effets combinés de l'aide publique et des initiatives privées. La relance de l'économie palestinienne est essentielle à la réussite du processus politique et à la poursuite de la mise en place des institutions requises pour le statut d'État.

Le Comité a salué l'annonce faite plus tôt par le Gouvernement israélien, qui avait indiqué qu'il prendrait des mesures pour stimuler l'économie palestinienne, et l'a félicité des efforts déployés pour les mettre en œuvre. Il a rappelé que la Banque mondiale, le FMI et l'ONU avaient souligné qu'il était primordial d'assouplir les restrictions pour résoudre les problèmes rencontrés par l'Autorité palestinienne sur le plan budgétaire.

Le Comité a salué le fait que les ministères des finances des deux parties avaient repris les contacts directs en vue d'améliorer leur collaboration concernant le recouvrement des recettes fiscales et taxes douanières perçues au bénéfice de l'Autorité palestinienne et les a incités à étudier également les moyens d'éliminer les entraves aux échanges commerciaux.

Le Comité s'est dit préoccupé par la détérioration de la situation humanitaire dans la bande de Gaza et a réaffirmé son attachement sans réserve à tous les éléments de la résolution [1860 \(2009\)](#) du Conseil de sécurité, y compris la nécessité d'assurer la sécurité de toutes les populations civiles.

Sur cette base, le Comité spécial de liaison :

- Salue la reprise des négociations et réaffirme qu'il est prêt à appuyer le processus politique en continuant à mobiliser les financements nécessaires pour aider l'Autorité palestinienne dans sa transition vers l'indépendance;
- Salue l'Initiative économique élaborée par le représentant du Quatuor et invite les parties à contribuer à sa mise en œuvre;
- Demande aux donateurs d'accroître leur aide par rapport aux montants qu'ils s'étaient engagés à verser cette année, afin d'aider à combler le déficit de financement, et d'apporter une assistance rapide et prévisible à l'Autorité palestinienne, afin de répondre à ses besoins budgétaires pour 2014, en tenant dûment compte de la répartition des charges;
- Invite l'Autorité palestinienne à prendre de nouvelles mesures de restriction et de réforme budgétaires, à aligner les dépenses sur les recettes et à instaurer un climat plus favorable aux entreprises, conformément aux recommandations formulées par la Banque mondiale et le FMI;

-
- Invite les ministères des finances des parties à poursuivre leurs contacts directs et à définir et mettre en œuvre de nouvelles mesures pour améliorer le recouvrement et le transfert des recettes fiscales et douanières;
 - Demande au Gouvernement israélien de faciliter la croissance durable de l'économie palestinienne en éliminant les entraves à la libre circulation des personnes et des biens, au développement, aux échanges et aux exportations en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, y compris la zone C et Jérusalem-Est; et
 - Demande au Forum du développement local de reprendre les efforts de coordination à l'échelle locale, en coopération avec le représentant du Quatuor, et de revitaliser le Comité mixte de liaison, dans le but de tirer le meilleur parti des effets combinés de l'aide publique et des initiatives privées et de renforcer la croissance de l'économie palestinienne.

XII. Les représentants du Quatuor rencontrent les négociateurs israéliens et palestiniens à New York

La déclaration ci-après (SG/2202) a été publiée le 27 septembre par le Quatuor :

Le Quatuor, représenté par le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, le Ministre russe des affaires étrangères, Sergey Lavrov, le Secrétaire d'État des États-Unis, John Kerry, et la Haute Représentante de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune, Catherine Ashton, s'est réuni à New York le 27 septembre 2013. Le représentant du Quatuor, Tony Blair, ainsi que les négociateurs en chef israélien, la Ministre de la justice, Tzipi Livni, et palestinien, Saeb Erekat, se sont joints au groupe.

Le Secrétaire d'État John Kerry a informé le Quatuor des progrès enregistrés dans les négociations israélo-palestiniennes depuis la reprise des pourparlers, le 29 juillet 2013. Le Quatuor a entendu un exposé conjoint fait par les négociateurs en chef israélien et palestinien, et les a félicités de leurs efforts. Il a réaffirmé sa détermination à apporter un appui efficace aux efforts déployés par les parties et leur volonté conjointe de parvenir à un accord sur le statut permanent dans le délai convenu de neuf mois. À cet égard, le Quatuor a rappelé ses déclarations antérieures et les résolutions du Conseil de sécurité sur la question, et réaffirmé sa détermination à soutenir activement la recherche d'un règlement général du conflit israélo-palestinien.

Le Quatuor a salué le rôle de premier plan joué par le Premier Ministre, israélien Benjamin Nétanyahou, et le Président palestinien, Mahmoud Abbas, et leur engagement à poursuivre d'intenses négociations pour résoudre toutes les questions fondamentales. Il a demandé aux parties de prendre toutes les mesures requises pour mettre en place des conditions propices au succès des négociations et de s'abstenir de toute action susceptible de saper la confiance ou de préjuger des questions relatives au statut final.

Le représentant, Tony Blair, a présenté l'Initiative économique du Quatuor, qui vise à promouvoir une croissance capable de changer en profondeur l'économie palestinienne. Le Quatuor a fait part de son appui en faveur de l'Initiative et de la

démarche essentielle de création des institutions palestiniennes, qui se dérouleront parallèlement aux négociations et permettront de les compléter et de les faire progresser. Il a salué les engagements pris par la communauté internationale lors de la réunion du Comité spécial de liaison, tenue le 25 septembre, d'accroître l'aide apportée à l'économie palestinienne.

Le Quatuor a examiné la situation à Gaza et souligné qu'il était nécessaire d'y améliorer la situation humanitaire et d'inclure le territoire dans les efforts visant à promouvoir l'économie palestinienne. Il a étudié les besoins humanitaires des résidents et affirmé qu'il fallait faciliter l'accès à Gaza par les points de passage officiels; il a salué les mesures récemment prises par Israël dans ce sens et demandé instamment aux parties de respecter le cessez-le feu conclu le 21 novembre 2012.

Le Quatuor a souligné que les deux parties devaient s'attacher à améliorer le climat dans lequel se déroulaient les négociations et, à cette fin, a invité les dirigeants à envoyer des messages positifs.

Le Quatuor, soulignant aussi l'importance de l'appui international pour le bon déroulement des négociations, a salué le rôle constructif joué par la Ligue des États arabes et reconnu que de nombreux autres membres de la communauté internationale y avaient aussi fortement contribué. Il a exprimé l'espoir que ces efforts continueraient.

Le Quatuor a décidé de continuer à se réunir régulièrement, notamment en organisant des réunions mensuelles des envoyés au cours desquelles ceux-ci rendront compte des progrès accomplis sur le terrain et lanceront des initiatives visant à aider les parties à instaurer un climat propice à la paix. Les envoyés resteront en contact permanent, afin d'appuyer au maximum les négociations en cours.
